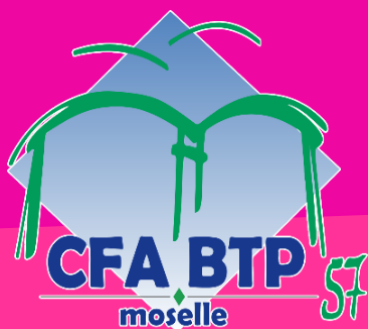




Filière Aménagement et Finition

CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments



PUBLIC :

De 16 ans (ou sortie de 3^{ème}) à 29 ans :
contrat d'apprentissage.
+ de 30 ans : contrat de professionnalisation.

DURÉE :

12 semaines par an sur 2 ans
et sur 1 an en connexe.

RYTHME D'ALTERNANCE :

1 semaine au centre de formation,
2 semaines en entreprise.

COUT DE LA FORMATION :

Pris totalement en charge par les opérateurs
de compétences ou l'employeur.

LIEU DE LA FORMATION :

Montigny-lès-Metz
Sarreguemines

MODALITES D'EVALUATIONS :

Contrôle en cours de formation (CCF)

ACCESSIBILITE :

Accueil des personnes en situation de
handicap

MODALITE D'ACCES :

Signature d'un contrat

DELAI D'ACCES

Selon le profil

CONTACT :

Tel : 03 87 63 71 08
Mail : recrutement@cfabtp-moselle.org

OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments » (CAP) intervient, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment en intérieur et en extérieur. Il intervient indifféremment dans :

- les constructions de secteur résidentiel (habitat individuel et collectif)
- les établissements tertiaires ou industriels
- les établissements de collectivités publiques ou privées (santé, scolaires, administratifs, ...)

Il intervient pendant toute la durée de vie de la construction, ce qui lui impose une connaissance des principes de construction ainsi que des phases de préparation et de réalisation des travaux du bâtiment.

APTITUDES

- Autonomie, rigueur, organisation

COMPETENCES

- Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence
- Réparer et poser des revêtements de sol
- Appliquer des produits de peinture
- Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique
- Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique
- Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique
- Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique

CONTENU

- Enseignement professionnel (Etude et préparation d'une intervention, Réalisation et contrôle d'un ouvrage, Réalisation de travaux spécifiques)
- Enseignement général (Français-histoire géographie-EMC, Mathématiques-Sciences physiques, Education physique et sportive, Anglais, Prévention-santé-environnement)

DEBOUCHES

- CAP en 1 an (Métiers du second œuvre)
- CAP Maçon (Connexe en 1 an)
- CAP Menuisier Installateur (Connexe en 1 an)
- CAP Monteur en Installations Sanitaire ou Thermiques (Connexe en 1 an)
- Bac Pro en 2 ans (Métiers du second œuvre)
- Vie Active

PREREQUIS

- Validation classe 3^{ème} ou avoir + de 16 ans

METHODES MOBILISEES

Apports théoriques et mises en situations pratiques (études de cas, travaux pratiques, exercices d'application...)

